



CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

Ouagadougou, le 10 SEP 2012

Communiqué à l'attention des médias du Burkina Faso

Le Conseil supérieur de la communication reçoit de plus en plus de demandes d'autorisation de couverture médiatique des élections municipales et législatives couplées de décembre 2012 de la part des médias.

Je voudrais rappeler aux promoteurs des différents médias installés sur le territoire national qu'ils n'ont pas besoin d'une autorisation du CSC pour couvrir les élections.

Quant à l'éventuel appui financier, les médias sont invités à attendre la publication officielle d'un communiqué du CSC en temps opportun, pour postuler dans les conditions qui seront définies par l'institution.

La Présidente

Béatrice DAMIBA
Commandeur de l'Ordre National